

Au conseil Communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 59/10

Demande d'un crédit de Fr. 475'000.-- en vue de travaux de réfection du bâtiment de la maison de Commune.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mme Anita Rihs, MM. Jacques Auberson, Blaise Cartier, Peter Dorenbos et Walter Hediger (Président) s'est réunie le lundi 12 avril 2010 et le jeudi 22 avril 2010 en présence de la Municipale responsable, Madame Dominique-Ella Christin ainsi que Monsieur Pascal Grand, Architecte. Monsieur Peter Dorenbos était absent lors de la séance du 12 avril, et Monsieur Blaise Cartier à celle du 22 avril.

La Commission remercie Madame Christin et Monsieur Grand pour leur disponibilité ainsi que les renseignements et réponses qu'ils nous ont fournis au sujet de nos diverses questions.

Préambule

La commission a été étonnée de devoir statuer sur un préavis concernant une rénovation lourde d'un bâtiment qui n'a « que 15 ans ».

Lors de notre visite sur place en présence de la Municipale Mme. Christin et de l'Architecte M. Grand, nous avons pu nous rendre compte de la nécessité des travaux envisagés. Les explications de M. Grand ont mis en évidence les diverses causes des dégradations qui font l'objet de ce préavis, soit:

- Les problèmes de la verrière, qui s'appuie sur la charpente, ainsi que les multiples fissures en façade ont été provoquées par le tremblement de terre de 2004.
- La dégradation des plâtres aux embrasures des fenêtres est causée par un phénomène de condensation provenant des ponts thermiques de ce type de façade.
- L'origine des dégradations de la façade est due à des problèmes d'humidité et de sel présent dans les murs et surtout dans les blocs de molasse. Ce qui se dégrade surtout c'est la peinture qui n'avait soit pas les propriétés requises (perméabilité) soit qui n'a pas été appliquée dans les conditions correctes. Par ex. à la bonne température etc.

Exécution des travaux

La commission a insisté auprès de l'architecte M. Grand afin que des év. erreurs commises lors des travaux en 1994 ne soient pas répétées! Il nous a confirmé qu'il mettrait beaucoup d'importance sur le contrôle de la bien-facture des divers travaux et qu'il fera signer de sérieuses garanties d'ouvrage aux entreprises concernées.

La commission s'étonne que la totalité du crépi, qui nous paraît en grande partie saine, doive être éliminée et remplacé par un nouveau. L'architecte nous confirme que le crépi dans sa totalité sera contrôlé et seules les parties endommagées seront refaites. Nous attendons qu'une économie substantielle sur le montant de ce poste (Fr. 160'400.--) soit faite. Par contre le totalité de la façade y compris les molasses sera repeinte.

Dans le préavis les coûts concernant la dépose et repose des éléments comprenant les volets, les enseignes, le pilier public, certains arbustes etc sont compris.

Priorité

Comme mentionné dans le préavis d'autres rénovations prioritaires de bâtiments communaux sont agendées. La commission a reçu l'information que les travaux concernant l'immeuble Très-le-Châtel sont prévus prochainement.

Finances

Après consultation du président de la commission des finances, M. Jacques Auberson qui est également membre de notre commission, il n'a pas d'objection en ce qui concerne le financement de ces travaux.

La commission trouve extrêmement faible la participation de l'assurance aux frais inhérents au remplacement de la vitre cassée. A titre d'exemple, le verre seul est estimé à Fr. 4'000.-- et nécessite un camion grue pour la pose! Elle a donc demandé à Mme Christin de recontacter l'assurance afin qu'elle augmente sa participation à la réparation.

Nous avons fait remarquer à Mme Christin de solliciter des subsides de la part des Monuments Historiques ainsi que de l'ECA du fait qu'une partie des dégâts sont dus à un tremblement de terre.

La commission est de l'avis que de tels travaux ne devraient pas être amortis sur 30 ans mais en une seule fois, par exemple au moyen du fond de réserve bâtiments communaux figurant pour 1 mio de Frs dans nos comptes (no 9282.220), simplement par les liquidités ou tout autre moyens, laissant tout liberté à la Municipalité.

Nous vous proposons donc l'amendement suivant qui concerne les conclusions du point 3:

3. d'amortir la somme de Fr. 475'000.-- en une seule fois au moment du bouclage du préavis.

Planning

Le planning des travaux joint au préavis débutent déjà quelques jours après notre séance du conseil. Cela a pour raison que ces travaux doivent être impérativement exécutés durant l'été pour se terminer avant la fin de l'automne. (Problème par exemple des températures d'application de peintures) Pour pouvoir débuter les travaux à fin mai l'architecte nous a confirmé que des réservations auprès des entreprises susceptibles d'adjudication, concernant leurs délais d'intervention, ont été fait.

Conclusions:

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 59/10 concernant la demande d'un crédit de Fr. 475'000.-- en vue de travaux de réfection du bâtiment de la Maison de Commune,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 59/10 tel qu'amendé, concernant la demande d'un crédit de Fr. 475'000.-- en vue de travaux de réfection du bâtiment de la Maison de Commune,
2. d'accorder un crédit de Fr. 475'000.-- pour le financement de cette transformation,
3. d'amortir la somme de Fr. 475'000.-- en une seule au moment du bouclement.
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

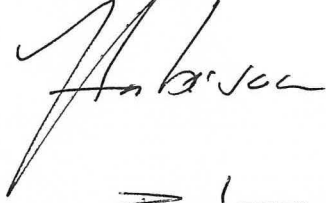
Prangins, le 27 avril 2010

La Commission :

Anita Rhis



Jacques Auberson



Blaise Cartier



Peter Dorenbos

Walter Hediger
(rapporteur)

